

**DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE****CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

Séance du vendredi 1 février 2019

**DÉLIBÉRATION N° CD-2019/02/01-1/05 A****Accusé de réception – Ministère de l'intérieur**

077-227700010-20190201-lmc100000018589-DE

**Acte Certifié exécutoire**

Envoi Préfecture : 05/02/2019

Réception Préfet : 05/02/2019

Publication RAAD : 05/02/2019

---

Commission n° 1 – Aménagement du Territoire, Politiques contractuelles, Environnement et Agriculture  
Rapporteur : JAUNAUX Yves

---

Commission n° 7 – Finances  
Rapporteur : CHANUSSOT Jean-Marc

---

**OBJET :** Renouvellement de la convention de partenariat entre le Département et l'Association de l'Aquifère des Calcaires de Champigny-en-Brie.  
Avenant n°1 à la convention de partenariat entre le Département et l'Association Seine-et-Marne Environnement.

Dans le cadre de la poursuite du partenariat entre le Département et l'Association de l'Aquifère des calcaires de Champigny en Brie (AQUI'Brie), il est proposé le renouvellement de la convention de partenariat jusqu'au 31 décembre 2024. Le partenariat 2019 s'élève à 160 000 €.  
Par ailleurs, dans le cadre du partenariat entre le Département et Seine-et-Marne Environnement (SEME), il est proposé, par voie d'avenant, de fixer le montant de l'aide 2019 pour un montant global de 335 477 €. Cette délibération concerne le renouvellement du partenariat avec AQUI'Brie.

**LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL,**

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU la délibération du Conseil général n° 7/02 en date du 29 juin 2012 portant Règlement Budgétaire et Financier, modifié par délibération du Conseil général n° 7/01 du 26 avril 2013,

VU les délibérations du Conseil départemental n° 1/03 A et n° 7/01 en date du 20 décembre 2018 relatives au budget du Département pour 2019,

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

Après en avoir délibéré,

**DÉCIDE**

Article 1 : d'approuver le projet de convention entre le Département et AQUI'Brie, tel qu'annexé à la présente délibération,

Article 2 : d'autoriser le Président du Conseil départemental à signer cette convention, au nom du Département,

Article 3 : d'attribuer à AQUI'Brie, pour l'année 2019, une subvention de fonctionnement d'un montant de 160 000 €,

Article 4 : de prélever les crédits sur l'enveloppe inscrite à l'action « Eau potable », opération « DEEA – Subvention eau ».

Adopté à l'unanimité

Ont voté POUR (36) :

Mme Nathalie BEAULNES-SERENI

M. Arnaud de BELENET

Mme Cathy BISSONNIER

M. Ludovic BOUTILLIER

Mme Martine BULLOT

M. Jean-Marc CHANUSSOT

M. Bernard COZIC

Mme Martine DUVERNOIS

Mme Anne-Laure FONTBONNE

Mme Isoline GARREAU MILLOT

M. Jérôme GUYARD

M. Denis JULLEMIER

Mme Sarah LACROIX

M. Olivier LAVENKA

Mme Nolwenn LE BOUTER qui a donné pouvoir à M. Jean-Louis THIÉRIOT

Mme Daisy LUCZAK

M. Olivier MORIN

Mme Céline NETTHAVONGS

M. Jean-François ONETO

Mme Véronique PASQUIER

M. Ugo PEZZETTA qui a donné pouvoir à Mme Laurence PICARD

Mme Laurence PICARD

Mme Valérie POTTIEZ-HUSSON

M. Brice RABASTE

Mme Isabelle RECIO

Mme Béatrice RUCHETON

M. Patrick SEPTIERS

Mme Geneviève SERT

Mme Sandrine SOSINSKI

M. Jean-Louis THIERIOT

M. Jérôme TISSERAND qui a donné pouvoir à Mme Sarah LACROIX

M. Xavier VANDERBISE

Mme Véronique VEAU

M. Franck VERNIN

M. Sinclair VOURIOT qui a donné pouvoir à Mme Geneviève SERT

Mme Andrée ZAÏDI

Ont voté CONTRE (0) :

Se sont ABSTENUS (8) :

M. Bernard CORNEILLE

Mme Monique DELESSARD qui a donné pouvoir à M. Smaïl DJEBARA

M. Smaïl DJEBARA

M. Vincent ÉBLÉ

Mme Julie GOBERT qui a donné pouvoir à M. Vincent ÉBLÉ

M. Jean LAVIOLETTE

Mme Marianne MARGATÉ qui a donné pouvoir à M. Bernard CORNEILLE

Mme Virginie THOBOR qui a donné pouvoir à M. Jean LAVIOLETTE

N'a pas pris part au vote :

M. Yves JAUNAUX, en sa qualité de Président d'AQUI'Brie



Patrick SEPTIERS  
Président du Conseil départemental  
de Seine-et-Marne